



Barème des honoraires de vente

4 % TTC	A la charge du vendeur pour les biens en commercialisation au-dessus de 800 000 €.
5% TTC	A la charge du vendeur pour les biens en commercialisation de 300 000 euros à 800 000 euros
6% TTC	A la charge du vendeur pour les biens en commercialisation de 200 000 euros à 300 000 euros
7% TTC	A la charge du vendeur pour les biens en commercialisation de moins de 200 000 euros

Ces honoraires sont appliqués dans une majorité des transactions et peuvent être, de manière exceptionnelle, susceptibles d'évoluer dans des limites proches des conditions déterminées au préalable.

- *TTC = Toutes Taxes Comprises*
- Les honoraires comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.